

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
Préfecture de Tours

« VAL D'AMBOISE »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL de la COMMUNAUTE**

Séance du 15 Mai 2008

Le Conseil de la Communauté de Communes Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mr Claude COURGEAU.

Présents : Monsieur Claude COURGEAU Président, Monsieur Brice RAVIER suppléant de Monsieur Christian GUYON, Madame Isabelle GAUDRON, Madame Catherine PREEL suppléante de Monsieur Jean-Claude GAUDION, Monsieur Michel GASIOROWSKI, Madame Françoise DUPONT suppléante de Monsieur Daniel DURAN, Monsieur Michel NYS, Madame Chantal ALEXANDRE, Madame Evelyne LATAPY, Madame Valérie COLLET suppléante de Monsieur Philippe LEVRET, Madame Françoise MAROL, Monsieur Daniel ANDRE, Monsieur Dominique BERDON, Monsieur Claude MICHEL, Madame Huguette DELAINE, Monsieur Georges RENAUD, Madame Martine ROBINET, Monsieur Gérard CARREAU, Monsieur Norbert FLAD, Monsieur René CLERQUIN, Madame Edwige DUBOIS, Monsieur Dominique RIGAULT, Madame Claudine GILLET suppléante de Madame Marie-Josée BARBIER, Monsieur Jean-Pierre CHABERT, Monsieur Jean-Pierre BODIER, Madame Marie-Claire JAUTROU, Monsieur Patrick OESTERLE, Monsieur Jean-Pierre SCHUBERT, Monsieur Jérôme LACROIX, Monsieur David BENOIT suppléant de Monsieur Damien FORATIER, Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU, Monsieur Jean-Pierre LEDDET, Madame Chantal SCHOLZEN, Monsieur Christian BOISSEAU, Madame Dany TOURNIER, Madame Catherine MEUNIER, Madame Anne-Lise ALAIN suppléante de Monsieur Jean-Claude LOUET, Madame Simone GEMOND-MAURICE, Monsieur Jean MICHAUX, Madame Martine LORIANI suppléante de Madame Annie BROCHARD, Monsieur Yves LEGROS, Monsieur Laurent BOREL, Monsieur Michel REVERDY, Monsieur Bruno CHERIOUX.

Excusé(s): Madame Nelly CHAUVELIN, Monsieur Christian GUYON, Monsieur Jean-Claude GAUDION, Monsieur Daniel DURAN, Monsieur Philippe LEVRET, Madame Marie-Josée BARBIER, Monsieur Damien FORATIER, Monsieur Jean-Claude LOUET, Madame Annie BROCHARD.

Absent(s) :

Secrétaire : Monsieur David BENOIT

Délibération n° 08- 04 - 01

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS Lot 1 - Collecte séparative des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte

Le conseil de la communauté

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10
Vu le code des marchés publics,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 13 mai 2008,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article Unique : d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir à la suite de l'appel d'offres ouvert concernant la collecte séparative des déchets ménagers, pour le lot 1 : collecte séparative des déchets ménagers et assimilés en porte à porte, avec l'entreprise SITA Centre Ouest pour un montant de 583 799,20 €HT/an.

**Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0**

Délibération n° 08- 04 - 02

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS Lot 2 - Collecte séparative des déchets ménagers recyclables en apport volontaire

Le Conseil de la Communauté

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10
Vu le code des marchés publics,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 13 mai 2008,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article Unique : d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir à la suite de l'appel d'offres ouvert concernant la collecte séparative des déchets ménagers, pour le lot 2 : collecte séparative des déchets ménagers recyclables en apport volontaire, avec l'entreprise SOCCOIM S.A.S. pour un montant de 45 227,80 €HT/an.

**Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0**

TAUX D'IMPOSITION

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le conseil de la communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 04-06-01 du 13 octobre 2004, instaurant la TEOM et définissant les zones d'application,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1 : de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères ainsi qu'il suit :

COMMUNES		Taux
Zone 1	Amboise	9,43%
Zone 2	Cangey	14,82%
Zone 3	Chargé	11,99%
Zone 4	Nazelles-Négron	15,84%
Zone 5	Neuillé le Lierre	17,26%
Zone 6	Noizay	15,93%
Zone 7	Pocé sur Cisse	15,64%
Zone 8	Saint-Règle	12,72%
Zone 9	Souvigny de Touraine	19,35%

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président

Claude COURGEAU